**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Protection de la voiture contre les intempéries**

**Comment se protéger au mieux de la grêle**

***Berne, 03.06.2022* – Les météorologues prévoient pour la semaine prochaine des intempéries avec de la grêle. *Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA) savent comment éviter les dommages causés par la grêle sur les véhicules et ce qu'il faut faire en cas de sinistre. Les dommages causés par la grêle aux voitures et aux bâtiments ont coûté aux assureurs des centaines de millions de francs suisses rien qu'en été 2021.***

Ces dernières années, la Suisse est de plus en plus souvent frappée par des intempéries. Markus Peter, Chef Technique & Environnement à l’UPSA, recommande donc aux automobilistes de réfléchir le plus tôt possible à la protection de leur véhicule. En effet, outre les grandes intempéries, les orages d'été réguliers peuvent souvent produire des grêlons qui s'abattent sur les voitures garées sans protection. « Un dommage même léger dû à la grêle peut rapidement coûter cher », explique Markus Peter.

Le mieux est bien sûr de garer sa voiture au garage, quand on en a un. Mais si ce n’est pas le cas et que la voiture doit rester dehors, il faut la protéger d’une autre manière. « Pour éviter les dommages causés par la grêle, il n’y a pas 36 solutions : il faut surveiller les prévisions météorologiques et, en cas de danger, mettre la voiture à l'abri quelque part, si nécessaire dans un parking public », explique Markus Peter. Mais cela n'est malheureusement pas toujours possible. Alors, si toutes les précautions prises n’ont pas permis d’éviter un dommage dû à la grêle, Markus Peter recommande de s'adresser directement à l’un des garagistes UPSA. Ceux-ci peuvent rapidement clarifier le besoin et aider leurs clients dans le domaine administratif et de l'assurance : « Les propriétaires de véhicules bénéficient ainsi d'un soutien compétent auprès d'un seul et même interlocuteur, ce qui facilite le traitement », explique Markus Peter.

Le garagiste lui-même peut d'ailleurs être victime d'une chute de grêle. Par exemple s’il vend des voitures d'occasion. Celles-ci sont généralement placées à l'extérieur afin d'être vues par des acheteurs potentiels. Il en va de même pour les entreprises disposant de leur propre flotte de véhicules, qui sont souvent garés à l'extérieur lorsqu'ils ne sont pas utilisés. La responsabilité civile de l'entreprise couvre les dommages dus à la grêle, mais l'organisation de la réparation des dommages et l'immobilisation temporaire de la flotte de véhicules restent une source de désagrément.

La prudence est donc de mise, et les intempéries de l'été dernier restent durablement gravées dans les mémoires, notamment les nombreux orages de grêle et les dégâts qu'ils ont occasionnés en juin 2021. Selon Marc Gfeller, responsable suppléant de la task force Grêle d’AXA, l'année 2021 a été, selon les statistiques, l'année la plus sinistrée depuis 2009 en ce qui concerne les dommages dus à la grêle. Cet assureur dommages, dont le siège principal est à Winterthour, a enregistré à lui seul un montant de dommages d'environ 143 millions de francs, pour un total de 33 000 déclarations. Environ trois quarts de ces dommages étaient des dégâts de grêle sur des véhicules. Même son de cloche à la Mobilière : l'orage du 28 juin 2021 a déjà été qualifié d'orage de grêle le plus cher de l'histoire de l'entreprise.

Il y a certes plus grave qu’une voiture bosselée par la grêle, mais c'est tout de même très désagréable. Mais si vous vous rendez directement chez le garagiste, vous roulerez bientôt à nouveau sans bosses et sans soucis.

Légende de la photo : **Les automobilistes qui ne possèdent pas de garage doivent bien protéger leur voiture. Photo : Istock**

De plus amples informations sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch Coordination : Serina Danz, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 43,
courriel serina.danz@agvs-upsa.ch

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****